

# 150 M€ pour doper la pratique du vélo

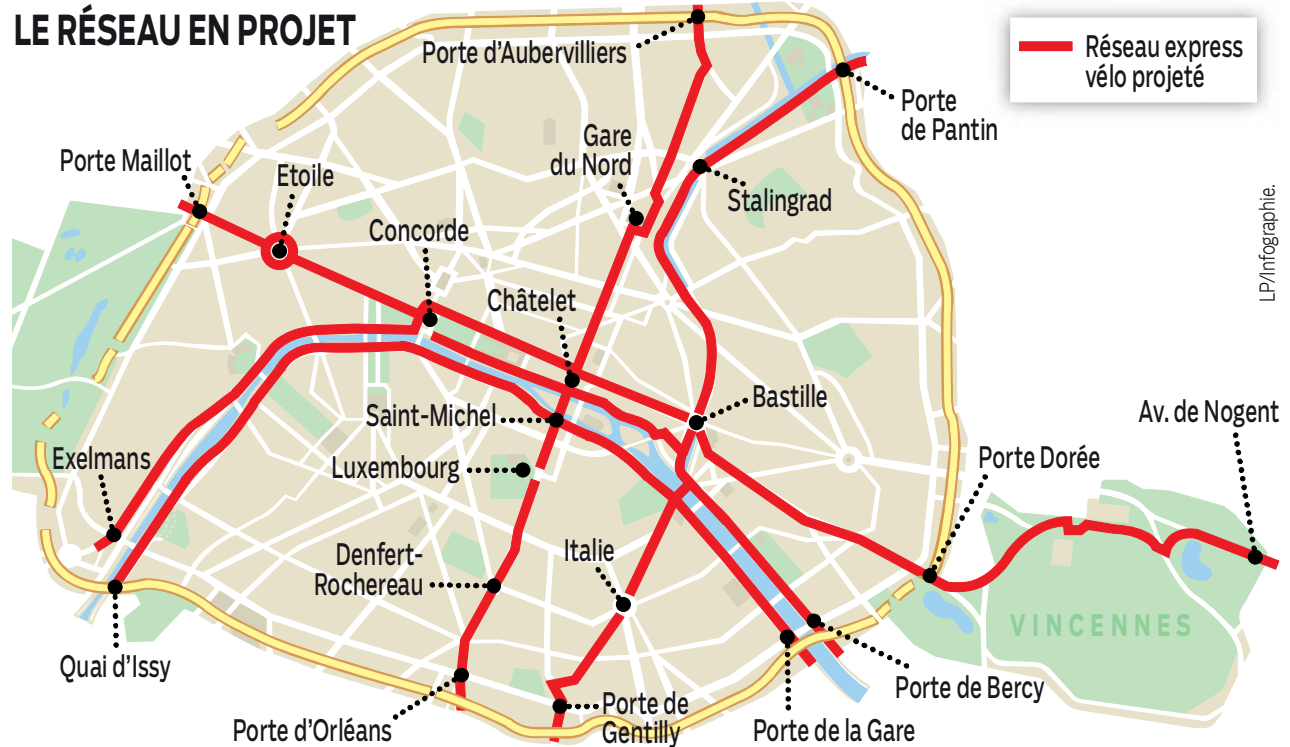
**DANS LA CAPITALE**, les cyclistes n'ont jamais été aussi nombreux qu'aujourd'hui. Et ce n'est pas fini. La Ville entend bien intensifier ses efforts pour encourager les Parisiens à se déplacer encore davantage à vélo et rendre les rues plus respirables et moins bruyantes. C'est l'objectif du plan vélo 2015-2020, financé à hauteur de 150 M€, dont nous dévoilons le détail avant son examen au Conseil de Paris, qui se tiendra les 13 et 14 avril.

■ **Un « réseau express » dans les années à venir.** La mairie de Paris veut tripler les déplacements domicile-travail à bicyclette pour atteindre 15 % à l'horizon 2020. « Pour relever ce défi, nous devons lever les freins à la pratique du vélo. Le sentiment d'insécurité des cyclistes en est un », indique Christophe Najdovski, l'adjoint (EELV) à la maire de Paris chargé des transports. Le futur « réseau express vélo » (voir infographie ci-contre) devrait offrir de meilleures conditions de circulation grâce à l'aménagement de pistes cyclables — bidirectionnelles pour certaines — sécurisées le plus souvent par des séparateurs sur les grands axes, notamment les Maréchaux.

■ **Faciliter les déplacements entre Paris et banlieue.** Les ponts, places et portes, qui constituent parfois des obstacles difficilement franchissables, notamment lorsqu'il s'agit de passer de l'autre côté du périphérique, vont également bénéficier de réaménagements.

■ **Les couloirs de bus à contresens.** Sur le réseau dit secondaire, des aménagements sont également prévus. En zone à 30 km/h, les doubles sens cyclables dans les rues à sens unique vont par exemple être

## LE RÉSEAU EN PROJET



D'ici à 2020, la Ville de Paris compte renforcer son maillage d'itinéraires cyclables tout en assurant davantage de sécurité aux utilisateurs. Ci-dessus, le futur « réseau express ».

multipliés tandis que les couloirs de bus pourront désormais être remontés à contresens par les cyclistes !

■ **Des « sas » aux feux.** La mairie a aussi prévu de créer de nouveaux espaces réservés aux cyclistes avant les feux tricolores, pour leur permettre de s'extraire de la circulation automobile et tourner en toute tranquillité. Outre ces sas, les cédez-le-passage cyclistes, qui permettent aux deuxroues de tourner à droite même quand le feu est rouge, vont être généralisés dès cette année.

■ **Des consignes sécurisées.** Pour faciliter le passage d'un mode de

transport à un autre, la Ville de Paris étudie par ailleurs deux projets d'implantation de stations-vélos de plusieurs centaines de places à la gare Montparnasse et à la gare de Lyon. Elle table aussi sur le développement des consignes de type Véligo (réservées aux abonnés du passe Navigo) dans les gares RER ou les stations de correspondances des métros, ainsi qu'aux terminus de tramway.

■ **Dix mille emplacements avec arceaux.** Difficile parfois de trouver un arceau libre pour accrocher son vélo. Dix mille nouvelles aires de stationnement — plus petites mais plus

nombreuses qu'actuellement — seront créées. Pour permettre aux Parisiens de ranger leurs vélos onéreux à l'abri des voleurs, la Ville s'engage aussi à aider copropriétés et bailleurs sociaux à mettre en place du stationnement sécurisé dans les immeubles.

■ **Coup de pouce financier.** La prime de 400 € pour l'acquisition d'un vélo électrique est pérennisée et sera étendue aux triporteurs et aux vélos-cargos (permettant de transporter des enfants), avec ou sans assistance électrique.

CHRISTINE HENRY